



PROCES-VERBAL

COMMISSION FEDERALE DES PRATIQUES JEUNES

Réunion téléphonique : Jeudi 17 avril 2025
à : 14h00

Président : M. Arsène MEYER

Présents : MM. Thomas BIZEUL, Jean-Pierre DEFOUR, Julien DUPUY, Philippe GUERRIER, Pierre-Jean JULLIAN, Stéphane JUNGES et Philippe LE YONDRE

Assiste : M. Pierre NESPOUX - Direction des Compétitions Nationales

CHAMPIONNAT NATIONAL U17

La Commission,

Considérant le mail du club des Chamois Niortais FC daté du 11 avril 2025 informant la FFF de l'annulation du match de Championnat National U17 Chamois Niortais FC / US Avranches MSM programmé le dimanche 13 avril 2025, suite à la décision du Tribunal de Commerce de Niort survenue le jeudi 10 avril 2025 mentionnant la liquidation judiciaire de l'association Chamois Niortais FC,

Considérant que dans son mail, le club des Chamois Niortais FC dit annuler toutes les rencontres prévues le week-end du 12/13 avril 2025,

Considérant que le club a maintenu quatre matchs de compétitions jeunes féminines,

Par ces motifs,

Décide de donner match perdu par forfait à l'équipe des Chamois Niortais FC (-1 point ; 0 But) et le gain du match à l'US Avranches MSM (3 points ; 3 buts) au sujet du match de 24^{ème} journée de Championnat National U17 Chamois Niortais FC / US Avranches MSM.

Par ailleurs, inflige une amende de 150 euros au club des Chamois Niortais FC qui sera directement débitée sur le compte fédéral du club.

Enfin, précise que les aides de la FFF pour ce déplacement ne seront pas versées au club de l'US Avranches MSM, le match ayant été annulé à l'avance.

Le Président,
Arsène MEYER

Le Secrétaire,
Jean-Pierre DEFOUR